

YUZU – Financement citoyen en Lot-et-Garonne

Annexe 1



Partenaires :

- France Active Nouvelle-Aquitaine (FANA),
- Action pour le Développement Economique pour la Finance Participative (ADEFIP),
- Initiatives pour une économie Solidaire (IÉS),
- Région Nouvelle-Aquitaine.

Objectifs :

- Impliquer les citoyens dans la réalisation de projets « porteurs de sens ».
- Accompagner les structures de l'ESS en difficultés d'accès aux financements.

CONTACT

Direction du développement
touristique et de l'économie
tél. 05.53.69.46.26

Mail : Datee@lotetgaronne.fr

OBJET

Ce nouveau dispositif « **YUZU – Financement citoyen en Lot-et-Garonne** », permet aux Lot-et-garonnais-e-s d'investir en confiance dans l'économie locale, sociale et solidaire en soutenant des projets sélectionnés par un comité d'experts indépendants, qui en mesurera la viabilité, le sérieux et l'intérêt.

Les Lot-et-garonnais-e-s choisiront ainsi d'apporter à un ou plusieurs projets de création ou de développement d'activités et d'emplois de proximité un soutien à des levées de fonds pouvant prendre plusieurs formes et donner lieu à des exonérations fiscales :

- des Dons (sur le modèle des plateformes de financement participatif, ou crowdfunding) ;
- des achats de parts de capital (Investissement).

Le Département participera à l'opération en soutenant l'ingénierie et le financement des projets.

BENEFICIAIRES

- Structures de l'ESS énumérées à l'article 1 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, hors fondations et mutuelles.

INGENIERIE

- L'association **FANA** animera et organisera le(s) Appel(s) à Projets, accompagnera les porteurs de projets, expertisera les dossiers et financera éventuellement les lauréats ;
- L'association **ADEFIP** assurera les campagnes de levée de fonds (accompagnement, animation, reversement des fonds) ;
- La Société Coopérative d'Intérêt Collectif **IÉS** accompagnera les investissements en capital des lauréats.

DESCRIPTIF TECHNIQUE

La démarche se décompose en 6 phases qui répondent à chaque fois à un objectif :

1. Lancement d'un **Appel à Projets (AAP)** thématique : promouvoir et identifier les initiatives et projets ;
2. **Sélection des projets par un Jury Partenaires** : expertiser et sélectionner 5 à 7 projets ;
3. Accompagnement à la **levée de fonds** : lancer une campagne et fédérer les citoyens autour des projets ;
4. **Gestion des fonds collectés** : reverser les fonds reçus pour les dons et pour l'Investissement, formaliser la prise de parts de capital dans la SCIC **IÉS** et le déblocage des fonds à la structure ;
5. **Intervention du Département** : subventionner ou investir dans les projets retenus et ayant réussi leur campagne de levée de fonds ;

INTERVENTION DU DEPARTEMENT

Engagement financier du Département qui assurera un « effet levier » déterminant pour les projets ayant réussi la collecte de fonds sur la plateforme de crowdfunding :

- **1 € citoyen = 1 € du Département**, avec double plafonnement :
 - 50 % maximum du coût total des projets et ;
 - 3 000 € maximum en cas de dons, 20 000 € maximum en cas d'achat de parts sociales.

De plus, les partenaires en charge de l'ingénierie bénéficieront d'un soutien au fonctionnement.

CONTACT

Direction du développement touristique
et de l'économie
tél. 05.53.69.46.26

Mail : Datee@lotetgaronne.fr